

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2021

---

CONTRE LA PRÉCARITÉ DES PROFESSIONNELS DES ARTS - (N° 4015)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC1

présenté par  
M. Larive, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« tombent »,

le mot :

« entrent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.